Zeitschrift: L'effort cinégraphique suisse = Schweizer Filmkurier
Herausgeber: L'effort cinégraphique suisse
Band: - (1932-1933)
Heft: 19-20

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

N[os] 19-20. Avril - Mai 1932.

Directeur : JEAN HENNARD

Rédacteur en chef : JEAN LORDIER

L'EFFORT CINÉGRAPHIQUE SUISSE

REVUE MENSUELLE — MONATLICHE REVUE

Abonnement : Fr. 5.— par an
Le numéro : 50 ct.

Rédaction et Administration
Jumelles, 3
LAUSANNE

En devenant „organe officiel"

Ce numéro, chers lecteurs, vous aura sans doute frappés par sa nouvelle présentation extérieure. En effet, L'EFFORT CINÉGRAPHIQUE SUISSE a tenu à venir auprès de vous avec une allure plus séduisante, pour vous plaire certes, mais aussi pour vous remercier de votre si vif attachement et de la confiance que vous nous avez d'emblée témoignée.

Après seize mois seulement d'activité, un petit événement vient de bouleverser notre vie indépendante à la suite de regrettables polémiques, on nous a sollicité de lâcher cette liberté pour soutenir la cause de l'Association Cinématographique Suisse Allemande groupant environ les trois-cinquièmes des directeurs de cinémas de notre pays.

En effet, dans sa dernière assemblée générale, cette Association nous a fait l'honneur de nous nommer à l'unanimité son ORGANE OFFICIEL.

Nous avons été très touchés de cette marque de sympathie. Cet encouragement imprévu nous permettra de réaliser plus rapidement nos projets.

Mais, d'ores et déjà, nous tenons à faire une mise au point. Malgré les prophéties de gens « bien renseignés », l'« officialité » ne changera en aucune façon notre ligne de conduite : travailler dans l'intérêt de la cinématographie suisse tout entière, tel est et tel restera notre but d'existence. C'est pourquoi les querelleurs traditionnels qui insinuent que L'EFFORT CINÉGRAPHIQUE SUISSE sera dirigé soit contre les loueurs de films, soit contre l'Association Cinématographique Suisse Romande, prennent leurs désirs pour des réalités. Au contraire, au moment où les ennemis du cinéma redoublent d'énergie, où les taxes les plus diverses et les plus injustes pleuvent sur l'industrie cinégraphique, il est de toute importance de serrer les rangs, de leur opposer une corporation bien unie et résolue unanimement à se défendre. Laissons de côté toutes les petites querelles mesquines pour ne voir que l'intérêt général. Ne vous réjouissez pas de voir le feu chez le voisin, car, avec le vent violent qui souffle actuellement, l'incendie gagnera votre propre bâtiment. Dans la cinématographie suisse, plus que jamais, l'heure a sonné d'abandonner la politique du « chacun pour soi » pour faire place à une intense solidarité.

Les travaux des deux associations sont actuellement bien menés. Cependant, pourquoi ne se créerait-il pas dans chaque canton, et même dans chaque ville importante, des sections de l'une ou l'autre des associations. Ces groupements étudieraient les questions purement locales, les discuteraient en commun avant d'envoyer finalement un petit rapport au secrétariat général qui serait alors l'agent de liaison permanent entre tous ces groupements. La vie des associations serait beaucoup plus intense et d'autant plus utile.

Il est vrai que par-ci par-là l'on trouve déjà ces petites réunions de cinégraphistes du même endroit. Mais nous les voudrions plus générales, plus régulières, empreintes de plus de compréhension mutuelle. En face des cinéphobes remuants, nous n'avons pas encore réalisé un front unique. Cela ne saurait tarder, ou alors il se poserait le problème de l'utilité même des associations telles qu'elles sont conçues actuellement. « Autant vaut la liberté individuelle que d'être affilié à un groupe cahotant », disait un directeur de cinéma qui, aujourd'hui, est enfin entré dans l'association. Heureusement, reconnaissons que devant le danger les rivalités se sont atténuées et l'on peut espérer que, dans un avenir prochain, non seulement chacune des deux associations de directeurs de cinémas se sentira forte parce que groupant l'unanimité des intéressés, mais encore le regrettable fossé existant entre la Suisse Romande et la Suisse Allemande se trouvera comblé comme par enchantement.

C'est dans cette idée que l'an dernier nous avions écrit un article assez violent de polémique. Depuis, après notre nomination d'« organe officiel » et après sa réélection de secrétaire de l'Association Cinématographique de la Suisse Alémanique, nous avons pris contact, puisqu'il devenait automatiquement un de nos collaborateurs, avec celui que nous appelions un « fossoyeur ». Avec beaucoup de courtoisie et sans trop de rancune pour cette si vive attaque de notre part, M. Joseph Lang s'est expliqué et nous a fait voir quelques documents du plus vif intérêt, justifiant dans une large mesure sa conduite. Nous ne voulons pas revenir sur ce sujet, laissant à M. Lang le soin de se défendre devant l'« opposition », comme il l'a fait devant nous-mêmes. Précisons cependant que personnellement M. Lang s'est montré entièrement d'accord avec nos idées de collaboration générale. Nous n'avons aucune raison de douter de sa parole et voulons lui faire confiance, en étant persuadé qu'il aura à cœur de tenir compte de quelques petits reproches qui lui ont été faits et qu'aujourd'hui plus que hier, et demain plus que jamais, il aura en vue le triomphe de la cause cinématographique en Suisse.

Et, en terminant, nous nous permettons de demander à certains membres de l'Association Suisse Allemande de mieux comprendre leurs collègues de Suisse Romande, et RÉCIPROQUEMENT. Nous sommes persuadés qu'un loyal échange de vues serait désirable et qu'une entente complète est tout à fait possible. « Officiel », comme hier « indépendant », nous ferons tout pour faciliter cette entente.

Jn. Hd.